



**MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**  
Candidat canadien au patrimoine mondial de l'UNESCO

## **AVIS PUBLIC**

### **MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE D'ANTICOSTI AVIS PUBLIC**

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement **R-219-2023** à une modification de règlement de zonage 259006 par l'ajout de l'usage résidence de tourisme aux services hôteliers définis dans le Groupe Commercial et précision de certaines dispositions du règlement à l'égard des chalets de plaisance».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 septembre entre 8h30 et 12h00 au bureau de la municipalité de l'Île d'Anticosti. Lors de cette assemblée, le projet de règlement sera présenté et expliqué. L'inspectrice municipale sera aussi disponible pour des questions et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le règlement vise notamment à ajouter l'usage résidence de tourisme dans le groupe Commercial, à définir en quoi consiste un chalet de plaisance et les dimensions des chalets de plaisance.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier ce 24 août 2023

Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière